

# Barème de frais et de commissions

## Pour des commissions et des frais concurrentiels, vous pouvez compter sur nous

À BMO Ligne d'action, nous sommes déterminés à fournir aux investisseurs comme vous les outils et les ressources nécessaires pour prendre, en toute confiance, des décisions de placement éclairées. En d'autres mots, BMO Ligne d'action s'engage à vous aider à atteindre vos objectifs de placement à un prix compétitif.

## Frais de négociation en ligne

Tirez parti de nos frais de négociation en ligne concurrentiels sur les actions, les FNB et les options. Profitez de la réduction des commissions offerte aux investisseurs actifs lorsque vous effectuez ou plus **150 opérations** par trimestre.<sup>1</sup>

	Actions et FNB	Options
<b>Commission d'investisseur actif</b> 150 opérations ou plus par trimestre <sup>1</sup>	3,95 \$ par opération	3,95 \$ + 1,25 \$ par contrat <sup>2</sup> (première branche); 1,25 \$ par contrat (deuxième branche) <sup>2,3,4</sup>
<b>Commission standard</b> Moins de 150 opérations par trimestre <sup>1</sup>	9,95 \$ par opération	9,95 \$ + 1,25 \$ par contrat <sup>2</sup> (première branche); 1,25 \$ par contrat (deuxième branche) <sup>2,3,4</sup>

<sup>2</sup> Lorsque la valeur du capital de chaque branche est inférieure ou égale à 2 000 \$, la commission maximale par branche s'élève à 35 \$ CA ou USD. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s'applique aux assignations et aux levées.

<sup>3</sup> La deuxième branche s'applique uniquement aux options à branches multiples.

<sup>4</sup> Options à branches multiples avec actions : 9,95 \$ par opération (ou 3,95 \$ par opération) + 1,25 \$ par contrat pour l'ensemble de l'ordre.

<sup>1</sup> La commission réduite offerte aux investisseurs actifs est appliquée à votre compte si ce dernier exécute au moins 150 opérations sur actions, FNB ou options en ligne qui donnent lieu à des commissions (le « seuil ») au cours d'une période de trois mois consécutifs (la « période d'admissibilité »). La commission réduite offerte aux investisseurs actifs est appliquée au début du mois suivant lorsque le seuil est atteint au cours d'une période d'admissibilité. Le nombre d'opérations est examiné le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Le seuil doit être atteint au cours d'un trimestre civil, sinon une commission standard s'appliquera. La durée initiale de la commission réduite offerte aux investisseurs actifs appliquée variera en fonction de la période allant du moment où elle commence à la vérification trimestrielle du nombre d'opérations. Voici un exemple :

- a) Le seuil (150) d'opérations en ligne sur actions avec commission est atteint le 5 juillet durant la période d'admissibilité allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet. La commission réduite offerte aux investisseurs actifs s'applique en date du 1<sup>er</sup> août jusqu'à ce que le nombre d'opérations par trimestre civil soit vérifié le 30 septembre (2 mois).
- b) Le seuil est atteint au 31 mars de la période de référence allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, l'escompte sur les commissions offertes aux investisseurs actifs s'applique à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'à ce que le nombre d'opérations du trimestre civil soit vérifié le 30 juin (3 mois).

Dans chaque cas, si le seuil est atteint avec au moins 150 opérations sur actions, FNB ou options donnant lieu à une commission exécutées au cours du trimestre civil respectif a) (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre) ou b) (du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin), l'escompte sur les commissions offertes aux investisseurs actifs est conservé et appliqué jusqu'à la prochaine vérification du nombre d'opérations.

## Barème habituel des commissions

### Opérations effectuées par l'entremise d'un représentant de BMO Ligne d'action

Actions Bourses canadienne et américaine		
Cours de l'action	Commission par action	
	CA	US
De 0 \$ à 0,245 \$	2,5 % de la valeur nominale	3 % de la valeur nominale
De 0,25 \$ à 1 \$	35 \$ + ½ ¢	39 \$ + 2 ¢
De 1,01 \$ à 2 \$	35 \$ + 2 ¢	39 \$ + 3 ¢
De 2,01 \$ à 5 \$	35 \$ + 3 ¢	39 \$ + 4 ¢
De 5,01 \$ à 10 \$	35 \$ + 4 ¢	39 \$ + 5 ¢
De 10,01 \$ à 20 \$	35 \$ + 5 ¢	39 \$ + 6 ¢
20,01 \$ et plus	35 \$ + 6 ¢	39 \$ + 7 ¢
30,01 \$ et plus	35 \$ + 6 ¢	39 \$ + 8 ¢

Si la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. La commission minimale pour les opérations sur actions est de 43 \$ CA ou 43 \$ US.

Options Bourses canadienne et américaine	
Cours de l'option	Commission par contrat
De 0 \$ à 2 \$	35 \$ + 1,50 \$
De 2,01 \$ à 3 \$	35 \$ + 2,00 \$
De 3,01 \$ à 4 \$	35 \$ + 2,50 \$
De 4,01 \$ à 5 \$	35 \$ + 3,00 \$
5,01 \$ et plus	35 \$ + 3,50 \$

Lorsque la valeur nominale de l'opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission maximale s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. Les opérations sur options sont assujetties à une commission minimale de 43 \$ CA ou de 43 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s'applique aux assignations et aux levées.

### Options à branches multiples

Bourses canadiennes et américaines

Première branche : 35 \$ + commission par contrat<sup>1</sup>  
Deuxième branche : commission par contrat<sup>1</sup>

L'option à branches multiples comprend des actions : 35 \$  
+ commission par contrat<sup>1</sup>

Prix de l'option	Commission par contrat
De 0,00 \$ à 2,00 \$	1,50 \$
De 2,01 \$ à 3,00 \$	2,00 \$
De 3,01 \$ à 4,00 \$	2,50 \$
De 4,01 \$ à 5,00 \$	3,00 \$
5,01 \$ et plus	3,50 \$

<sup>1</sup> Lorsque la valeur du capital de chaque branche est inférieure ou égale à 2 000 \$, la commission maximale par branche s'élève à 43 \$ CA ou à 43 \$ US. Les opérations sur options sont assujetties à une commission minimale de 43 \$ CA ou de 43 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s'applique aux assignations et aux levées.

### Fonds d'investissement

Nous vous offrons l'accès à plus de 9 500 fonds. Aucune commission n'est imputée aux ordres d'achat, de vente et d'échange (des frais de rachat anticipé peuvent s'appliquer. Voir les détails ci-après).

#### Politiques de placement et souscriptions minimales pour les fonds d'investissement :

- À l'exception des fonds du marché monétaire et des fonds de bons du Trésor, une souscription initiale minimale à l'achat est de 1 000 \$ ou de tout autre montant minimal exigé par la société d'investissement, selon le montant le plus élevé. Des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s'appliquent à l'achat. Les ordres d'échange sont sujets aux mêmes montants minimaux à l'achat.
- Dans le cas des fonds d'investissement BMO et des fonds du marché monétaire BMO Guardian (incluant les fonds du marché monétaire et les fonds de bons du Trésor), une souscription initiale minimale à l'achat est de 500 \$ ou de tout autre montant minimal exigé par le fonds, selon le montant le plus élevé. Des souscriptions minimales subséquentes de 50 \$ s'appliquent à l'achat.
- Pour tous les autres fonds du marché monétaire et fonds de bons du Trésor, une souscription initiale minimale de 25 000 \$ et des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s'appliquent à l'achat. Toutes les parts doivent être rachetées si le solde de votre compte chute à moins de 25 000 \$.

- Le montant minimal par fonds et par période d'achat ou de retrait des programmes d'achat automatique (PAA) et des programmes de prélèvement automatique (PPA) est de 100 \$.
- Frais de rachat anticipé : À l'exception des fonds du marché monétaire, des fonds de bons du Trésor et des fonds avec frais d'acquisition reportés (FVD), des frais de rachat de 1 %, assujettis à un montant minimal de 43 \$ (35 \$ pour les ordres électroniques) seront imputés sur les fonds détenus pendant moins de 90 jours. Les ordres d'échange sont assujettis aux mêmes frais de rachat anticipé.
- Certaines sociétés d'investissement peuvent également imputer des frais supplémentaires. Ces frais peuvent comprendre des frais d'ouverture de compte, des frais de rachat anticipé ou des frais d'acquisition reportés lors du rachat anticipé des fonds FVD.

### Obligations, bons du Trésor, CPG, coupons détachés

Les commissions, le cas échéant, sont incluses dans le prix indiqué. Vous pouvez bénéficier d'économies supplémentaires en effectuant en ligne vos opérations sur les produits à revenu fixe.

#### Obligations négociées en Bourse

Valeur nominale de l'obligation	Commission
Entre 0 \$ et 49 999 \$	40 \$ + 1,50 \$ la tranche de 1 000 \$
50 000 \$ et plus	40 \$ + 1,00 \$ la tranche de 1 000 \$

Bénéficiez d'un rabais de 20 % chaque fois que vous passez des ordres électroniques, sous réserve d'une commission minimale de 35 \$ CA ou de 35 \$ U.S.

#### Dépôt de lingots d'or et d'argent

Lingot	Commission
Or	35 \$ + 1,00 \$ l'once
Argent	35 \$ + 0,10 \$ l'once

Les commissions du programme de dépôt d'or physique alloué de BMO sont facturées en dollars canadiens pour MTL001 et en dollars U.S. pour MTL007. Les commissions du programme de dépôt de lingots d'argent en chambre forte de BMO sont facturées en dollars canadiens pour MTL900 et en dollars U.S. pour MTL901.

#### Frais de rachat du programme de dépôt d'argent de BMO

(MTL900-\$ CA et MTL901-\$ US) : Les rachats sont calculés selon la valeur de l'actif net moins les frais de rachat (écart). Actuellement, les frais/l'écart seront de 1 \$ à 2 \$.

#### Frais de rachat du programme de dépôt d'or de BMO

(MTL001-\$ CA et MTL007-\$ US) : Les rachats sont calculés selon la valeur de l'actif net moins les frais de rachat (écart). Actuellement, les frais/l'écart sont de 2 %.

**Frais de retrait et de livraison d'or (MTL001) :** 100 \$ l'once (taxes applicables en sus).

**Frais de retrait et de livraison d'argent (MTL900-\$ CA et MTL901-\$ US) :** 4 \$ l'once (taxes applicables en sus).

Les clients participants au programme de dépôt ne paient aucuns frais de stockage ou de gestion annuels. Des frais s'appliqueront si le client demande une livraison de l'or. La vente de lingots d'or peut occasionner des revenus ou des pertes à BMO. L'achat minimal est de une once d'or ou de 100 onces d'argent.

Certificats d'or et d'argent	
Certificat	Commission
Or	35 \$ + 1,00 \$ l'once
Argent	35 \$ + 0,10 \$ l'once

Les commissions pour les certificats sont imputées en dollars U.S. L'achat minimal est de 10 onces pour l'or et de 100 onces pour l'argent. Il n'y a aucuns frais de droit de garde.

### Plus sur nos frais et commissions

- Le barème habituel des commissions s'applique aux opérations exécutées par l'intermédiaire d'un représentant de BMO Ligne d'action.
- Le calcul de la valeur nominale de l'opération sur titre tient compte de toutes les opérations effectuées pour un compte sur un titre en particulier pendant une séance de Bourse\*.
- Des frais de courtage complets s'appliquent aux ordres partiels, sauf lorsqu'ils sont exécutés le même jour ouvrable\*.
- Le montant des commissions applicables aux ordres multiples est calculé en fonction du coût moyen du titre lorsqu'ils sont exécutés le même jour ouvrable\*.
- Les commissions à l'égard des opérations sur le marché américain sont imputées en dollars U.S.
- Les opérations électroniques sont exécutées par l'intermédiaire du site Web de BMO Ligne d'action ou au moyen d'un appareil mobile ou d'une tablette.
- Vous devrez payer tout impôt ou toute taxe de vente, d'utilisation, de vente harmonisée ainsi que toute taxe sur les produits et services, sur la valeur ajoutée et sur les transactions exigés par les autorités gouvernementales de tout territoire, et engagés par ou imputés à vous, BMO Ligne d'action ou tout intermédiaire (conjointement ou solidairement) par une autorité gouvernementale dans n'importe quel territoire à la suite de votre Transaction, y compris les frais de la SEC facturés pour les transactions de vente aux États-Unis.
- Si vous modifiez un ordre par l'intermédiaire d'un représentant de BMO Ligne d'action, le barème habituel de commissions s'applique sur l'ordre initial et aux changements subséquents à cet ordre.

- Les frais restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Les clients seront avertis 60 jours avant toute augmentation des frais. Les services assujettis aux taxes fédérales ou provinciales sont indiqués comme tels. Le montant des taxes figurera séparément ou sera marqué comme inclus sur les relevés, les reçus, etc.

\* Les modalités applicables au Programme cinq étoiles peuvent varier. Pour prendre connaissance de ces modalités, visitez notre site à l'adresse [bmo.com/placements-autogeres/programme-cinq-etoiles](http://bmo.com/placements-autogeres/programme-cinq-etoiles)

### Frais généraux relatifs aux comptes

Les frais ci-après s'appliquent à tous les comptes BMO Ligne d'action. Des taxes peuvent s'appliquer.

Frais d'enregistrement des titres : Certificat d'actions/SDD	100,00 \$ par certificat
Recherche de relevés, vérification d'opérations sur titres, etc.	40,00 \$/h (minimum 40 \$)
Transfert interne (compte non enregistré)	25,00 \$
Transfert sortant	150,00 \$
Frais de traitement de certificat - compte de succession	50,00 \$ par titre
Demande de chèques	10,00 \$ par demande
Garde de valeurs (sauf les OEC et les CPG)	50,00 \$ par certificat, par mois
Copie de relevé ou de confirmation	5,00 \$ par article
Relevé en papier envoyé par la poste	2,00 \$ par compte

### Frais relatifs aux comptes non enregistrés

#### Frais de solde minimal

Des frais trimestriels de 25 \$ CA seront imputés aux comptes non enregistrés dont le solde du compte est inférieur à 15 000 \$. Des taxes peuvent s'appliquer. Ces frais sont annulés pour les clients qui détiennent un compte enregistré auprès de BMO Ligne d'action (à l'exception du CELI) et pour les clients qui effectuent deux opérations à commission ou plus en six mois. Les frais sont imputés lorsque la « moyenne des soldes des comptes du ménage » est inférieure à 15 000 \$ à la fermeture des bureaux, le dernier jour de chaque trimestre civil. La « moyenne des soldes des comptes du ménage » désigne la valeur moyenne de tous les comptes domiciliés à la même adresse, à l'exception des comptes exonérés de frais.

† Les opérations à commission sont les suivantes : opérations d'achat et de vente d'actions, d'options, de fonds d'investissement assortis de frais de transaction et de titres à revenu fixe, à l'exception des CPG, des obligations d'épargne du Canada et des obligations d'épargne des gouvernements provinciaux.

## Service AccèsPlus<sup>MD</sup>

Les comptes BMO Ligne d'action non enregistrés sont assortis du service AccèsPlus<sup>MD1</sup>.

Chaque mois, vous aurez droit gratuitement à deux retraits, transactions par chèque, virements, débits préautorisés, achats par carte de débit *Interac*<sup>MD</sup> ou transactions Virement *Interac*<sup>MD</sup> à une succursale de BMO Banque de Montréal, à un guichet automatique de BMO, dans les Services bancaires numériques de BMO<sup>2</sup> ou à un point de vente<sup>3</sup>.

### Frais payables à l'utilisation

Des frais de 1,00 \$ s'appliqueront pour type de transaction supplémentaire susmentionné<sup>4,5</sup>.

Les frais de service et les frais applicables aux comptes en dollars américains sont facturés dans cette devise.

### Accès au compte par l'intermédiaire de réseaux autres que ceux de BMO

Des frais supplémentaires s'appliquent pour chaque retrait à un guichet automatique d'une institution financière autre que BMO ou pour chaque transaction à un point de vente :

Au Canada (réseau <i>Interac</i> ) <sup>6</sup>	2,00 \$
Aux États-Unis <sup>6,7</sup>	5,00 \$
À l'extérieur du Canada et des États-Unis (international) <sup>6</sup>	5,00 \$
Achat par carte de débit – À l'extérieur du Canada (réseau Maestro ou Mastercard) <sup>8</sup>	Aucuns frais supplémentaires

### Programmes de services bancaires courants

Si vous préférez payer un montant fixe mensuel, au lieu de payer pour chaque transaction, nous vous suggérons d'opter pour l'un de nos programmes de services bancaires courants<sup>MD</sup> de BMO Banque de Montréal pour votre compte de particulier de BMO Ligne d'action avec service AccèsPlus.

Pour en savoir plus sur ces programmes et les frais qui y sont associés, consultez la page Comparez les comptes bancaires sous l'onglet Comptes bancaires du site [bmo.com](http://bmo.com)

### Autres frais du service AccèsPlus

Les frais suivants s'ajoutent aux frais déjà mentionnés. Il se peut que certains d'entre eux soient supprimés pour les clients qui adhèrent à un programme de services bancaires courants de BMO.

Transaction Virement <i>Interac</i> – Annulation d'une transaction Virement <i>Interac</i> par vous ou par la Banque <sup>9</sup>	5,00 \$
Traite bancaire en dollars canadiens ou américains <sup>10,11,12,13</sup>	9,95 \$
Mandat en dollars canadiens ou américains <sup>10,11,12,13</sup>	9,95 \$
Règlement de factures avec assistance	1,50 \$
Retour d'un article sans provision – Chèque ou de paiement par prélèvement automatique (incluant tout article payable à BMO tiré sur un compte de particulier) <sup>14</sup>	48,00 \$
Chèques envoyés en recouvrement (jusqu'à 250,00 \$ CA) <sup>15</sup>	15,00 \$
Chèques envoyés en recouvrement (plus de 250,00 \$ CA) <sup>15</sup>	0,125 % (frais minimums de 25,00 \$ et maximums de 200,00 \$)
Commandes de chèques personnalisés <sup>16</sup>	Variet selon le type
Retour des images de chèques (par mois)	2,50 \$
Chèque en devises tiré sur un compte en dollars canadiens <sup>17</sup>	20,00 \$
Chèque en devise déposé dans un compte en dollars canadiens <sup>17</sup>	5,00 \$
Retenue pour dépôt d'un article postdaté dans une succursale de BMO Banque de Montréal	3,00 \$
Configurer ou modifier les instructions relatives aux ordres de paiement permanents (paiements/virements réguliers à partir des comptes, ou entre ceux-ci, dans la même devise), à l'exception du programme d'épargne continue <sup>18</sup>	4,50 \$
Réception de virements télégraphiques dans un compte assorti du service AccèsPlus <sup>MD19</sup>	16,00 \$
Envoi de virements télégraphiques nationaux et internationaux à partir d'un compte du service AccèsPlus <sup>MD19</sup> :	40,00 \$
– plus les frais de communication	10,00 \$
Frais de livret	2,25 \$
Recherche ou copie d'un article de compte de particulier (p. ex., relevé, pièce justificative, suivi de chèque, reçu de transaction)	5,00 \$
Opposition au paiement (chèques ou paiements par prélèvement automatique) <sup>20</sup>	
- un seul chèque	12,50 \$
- série de chèques (en ordre séquentiel, par demande)	20,00 \$

## Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt payés sur les encaisses ou imputés aux soldes débiteurs peuvent changer sans préavis. Les intérêts sont calculés séparément sur les soldes en dollars canadiens et sur les soldes en dollars américains. Pour obtenir des renseignements à jour sur nos taux, consultez la section Tarification du site [bmo.com/placements-autogeres](http://bmo.com/placements-autogeres) ou communiquez avec un représentant de BMO Ligne d'action.

## Conversion de devises

BMO Ligne d'action agit à titre de contrepartiste dans le cadre de toute opération qui exige la conversion de devises (à moins que BMO Ligne d'action vous en avise expressément autrement) et convertira la devise aux taux établis ou déterminés par BMO Ligne d'action (ou les parties apparentées à BMO), à son entière discrétion. Les taux de conversion varieront et sont sujets à changement. Outre les commissions et les autres frais afférents à la transaction, BMO Ligne d'action (ou les parties apparentées à BMO) percevra des revenus sur la conversion de devises, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Conversion de devises		
Montant en dollars USD	Revenus gagnés	Revenus (%) <sup>1</sup>
Moins de 25,000 \$	220	1,6 %
De 25,000 \$ à 74,999.99 \$	130	0,9 %
De 75,000 \$ à 99,999.99 \$	105	0,8 %
De 100,000 à 249,999.99 \$	75	0,5 %
Plus de 250,000 \$	Pas plus de 55	Pas plus de 0,4 %

<sup>1</sup> Le pourcentage est calculé à titre indicatif seulement. Il représente la valeur en pourcentage de nos revenus tirés des conversions. Il est comparé au taux de change annuel moyen de 2024 de la Banque du Canada, qui est de 1,3698, et est arrondi au dixième près.

Veillez communiquer avec un représentant de BMO Ligne d'action pour obtenir des renseignements sur les taux ou des détails supplémentaires. Comme BMO Ligne d'action offre des comptes non enregistrés ou enregistrés en dollars canadiens ou américains (à l'exception des régimes enregistrés d'épargne-études en dollars américains), la devise selon laquelle toute garantie est détenue ou des fonds déposés dans un compte seront convertis en dollars canadiens ou en dollars américains s'ils sont libellés dans une devise différente de celle du compte dans lequel ils sont détenus ou déposés. BMO Ligne d'action (ou les parties apparentées à BMO) tirera des revenus sur la conversion de devises.

## Frais relatifs aux comptes enregistrés

**Pour REER, CRI, REER immobilisé, FRR, FERR immobilisé, REIR, FRV, FRVR et REEE :**

Il y a exonération des d'administration annuels frais lorsque le solde de votre compte est de 25 000 \$ et plus. Des frais d'administration annuels de 50 \$ sont imputés pour les comptes REEE dont le solde est inférieur à 25 000 \$, et de 100 \$ pour tous les autres comptes enregistrés dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

Désenregistrement de REER et de FERR	50,00 \$
Régime d'encouragement à l'éducation permanente	25,00 \$
Régime d'accèsion à la propriété (des taxes peuvent s'appliquer)	25,00 \$

<sup>MD</sup> INTERAC est une marque déposée d'Interac Inc. utilisée sous licence, <sup>MD1</sup> Marque déposée de Mastercard International Incorporated. Utilisée sous licence par Mastercard International Inc. BMO Ligne d'action est membre de BMO Groupe financier. <sup>MC/MD</sup> Marques de commerce de la Banque de Montréal, utilisées sous licence. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de Bank of Montreal Holding Inc. BMO Gestion de patrimoine est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, y compris BMO Ligne d'action Inc., qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine.



<sup>1</sup> Un compte BMO Ligne d'action assorti du service AccèsPlus est composé de votre compte de dépôt de titres ordinaire et d'un compte bancaire en dollars canadiens de BMO Banque de Montréal et, si demandé, d'un compte bancaire en dollars américains. Normalement, les liquidités sont détenues dans un compte bancaire de BMO Banque de Montréal sauf lorsqu'elles sont détenues temporairement par BMO Ligne d'action Inc. Le service AccèsPlus est régi par les modalités de la Convention du client de BMO Ligne d'action. Les comptes non enregistrés ouverts avec le service AccèsPlus sont des comptes bancaires de BMO Banque de Montréal<sup>MD</sup>, qui est membre de la SADC, et sont admissibles à l'assurance-dépôts de la SADC, jusqu'à concurrence du maximum permis. Pour en savoir plus sur les limites de la protection, veuillez consulter le site Web de la SADC. Les régimes enregistrés autogérés ne sont pas admissibles au service AccèsPlus. Pour les comptes en dollars américains, les montants sont indiqués en dollars américains. L'accès aux guichets automatiques est limité selon le lieu, la limite quotidienne attribuée à votre carte ou la capacité des appareils.

<sup>2</sup> Les services bancaires numériques comprennent les Services bancaires en ligne et l'appli pour tablette.

<sup>3</sup> D'autres frais peuvent être facturés par le commerçant pour l'utilisation d'un appareil de point de vente.

<sup>4</sup> Des frais de traitement de 1,50 \$ s'appliqueront également aux paiements de factures en succursale ou avec l'aide d'un conseiller, Centre contact clientèle.

<sup>5</sup> La consultation de l'historique d'un compte est gratuite à partir du service Télétransactions ou du site Web de BMO Ligne d'action, ou des Services bancaires en ligne ou des Services mobiles.

<sup>6</sup> Ces frais s'ajoutent aux frais qui peuvent être imputés par les guichets automatiques (GA) autres que ceux de BMO.

<sup>7</sup> Les frais ne s'appliquent pas aux opérations effectuées aux guichets bancaires de BMO Banque privée Harris du réseau Cirrus.

<sup>8</sup> Pour les achats faits à l'extérieur du Canada par l'intermédiaire du réseau Maestro ou Mastercard.

<sup>9</sup> Ces frais sont imputés si vous annulez le Virement *Interac*, à moins que vous ne l'annuliez le jour même où il est envoyé (heure de l'Est). Ces frais sont également facturés lorsque la Banque contrepassé un Virement *Interac*, peu importe que vous ayez demandé la contrepassation ou non. Ces frais s'ajoutent aux frais non remboursables pour Virement *Interac* pouvant s'appliquer lorsque vous effectuez un Virement *Interac*, s'il y a lieu.

<sup>10</sup> BMO ou d'autres institutions financières peuvent imputer des frais supplémentaires pour le remboursement ou le remplacement des mandats ou des traites volés ou perdus.

<sup>11</sup> L'institution financière réceptrice peut exiger certains frais connexes.

<sup>12</sup> Les mandats ou les traites en dollars américains sont offerts sans frais s'ils sont réglés avec un compte personnel en dollars américains.

<sup>13</sup> Les traites en devises sont assujetties aux règlements de conformité en matière de sanctions, et les noms des bénéficiaires sont comparés à ceux figurant sur la liste des sanctions à l'échelle internationale. Selon les résultats de cette vérification, un bénéficiaire pourrait ne pas être en mesure d'encaisser une traite en devises.

<sup>14</sup> Chèque ou prélèvement automatique.

<sup>15</sup> D'autres institutions financières peuvent exiger certains frais connexes. Nous pouvons imposer des dépenses de tiers ou des frais remboursables, comme des frais de messagerie. Nous nous réservons le droit d'imposer des frais relativement à un article reçu en recouvrement.

<sup>16</sup> Les frais de commande de chèques personnalisés pour des comptes de dépôt de particuliers varient selon le nombre et le type de chèques choisis.

<sup>17</sup> Les effets en devises déposés et retournés par la suite peuvent entraîner une perte de change en raison des fluctuations de taux.

<sup>18</sup> En sus des frais de transaction de débit. Les frais d'établissement ne sont pas applicables lorsque le virement est lié à un programme d'épargne automatique ou à des cotisations régulières dans un fonds d'investissement, un REER ou un compte d'épargne.

<sup>19</sup> Les autres institutions financières peuvent imputer des frais d'envoi et de réception de virements télégraphiques. Des frais autres que ceux de BMO peuvent s'appliquer aux demandes de renseignements, de suivi, etc. Demandez des précisions en succursale. Lorsqu'une enquête est demandée, des frais peuvent être imputés à cet égard.

<sup>20</sup> Vous ne pouvez pas faire opposition à un paiement effectué par prélèvement automatique pour les produits de crédit de BMO comme les prêts, prêts hypothécaires, cartes de crédit et marges de crédit.

« BMO (médaillon contenant le M souligné) » est une marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Membre - Fonds canadien de protection des épargnants et Membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.